

Communiqué de presse

12 décembre 2017

Gaz naturel : vers la desserte en gaz naturel de la commune d'Arenthon et la valorisation du biogaz de la station d'épuration du Pays Rochois

Ce mardi 12 décembre 2017, Chantal COUDURIER, Maire d'Arenthon, Marin GAILLARD, Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), Jean-Paul AMOUDRY, Président du Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) et Jean-Charles JOIGNEAULT, Directeur territorial GRDF Pays de Savoie-Léman, ont signé deux conventions scellant leurs engagements en faveur de la desserte en gaz naturel de la commune d'Arenthon et du raccordement du site de production de biométhane sur la station d'épuration du Pays Rochois.

A travers des engagements politiques et financiers forts, les 4 partenaires poursuivent leur politique volontaire en matière de transition énergétique et de préservation de l'air, en soutenant le développement d'une énergie compétitive et propre, sans émission de particules fines.

4 partenaires engagés pour le développement du gaz et du biogaz

Les accords signés ce mardi 12 décembre illustrent la synergie et la complémentarité des acteurs publics et privés engagés dans ce projet, au service du territoire, de ses habitants et de la transition énergétique.

Un équilibre économique assuré par les collectivités

Autour du SYANE, intermédiaire entre les collectivités et GRDF, deux conventions financières ont été signées ce jour : elles formalisent les engagements des 4 partenaires afin de permettre la desserte en gaz de la commune d'Arenthon et le raccordement du site de production biométhane sur la station d'épuration du Pays Rochois.

Ces conventions régissent les conditions pour l'apport de la subvention publique nécessaire pour assurer l'équilibre économique du projet. Celle-ci, évaluée à 425 000 €, sera apportée par la CCPR dans le cadre de son projet global de méthanisation et d'injection de biogaz. Par ce fort soutien financier au projet, la Communauté de Communes – reconnue « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » - fait le choix d'investir dans une énergie d'avenir, non délocalisable et non polluante.

Le raccordement de la station permettra également la desserte de la commune d'Arenthon qui s'engage à raccorder ses bâtiments publics. En soutenant l'arrivée du gaz, la commune d'Arenthon affirme sa volonté d'offrir à ses habitants et entreprises le choix d'une énergie plus compétitive et plus durable.

Le contrat de concession : un accord équilibré de 30 ans

Ces conventions ont été signées dans le cadre de la délégation de service public attribuée à GRDF par le SYANE en février 2017, et ce pour une durée de 30 ans. A ce titre, GRDF assure la construction et l'exploitation du réseau, sous le contrôle du SYANE qui veille à la bonne application du contrat, au respect des engagements et à la qualité des infrastructures et ses services.

Pourquoi un réseau de gaz naturel ?

La construction du réseau de gaz naturel est née de la volonté de la CCPR d'acheminer le biométhane produit par la station d'épuration du Pays Rochois jusqu'à la station d'avitaillement en Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) située à Saint-Pierre-en-Faucigny. Pour ce faire, il était nécessaire de raccorder les installations entre elles : la construction d'un réseau de gaz naturel était lancée.

Les élus ont alors fait le choix, avec la commune d'Arenthon, d'étendre le réseau et de le faire cheminer par le chef-lieu de la commune d'Arenthon afin de faire bénéficier les usagers publics et privés de la desserte en gaz naturel et d'une énergie produite localement.

En savoir plus sur la desserte en gaz naturel de la commune d'Arenthon

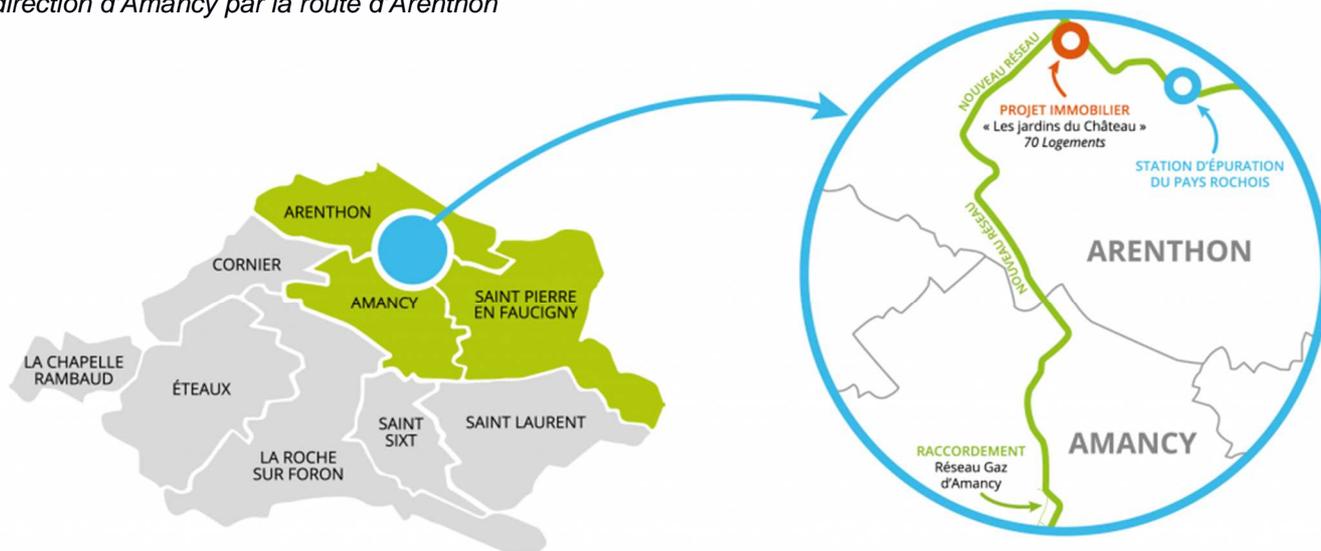
Les travaux pour la desserte en gaz naturel de la commune d'Arenthon, réalisés par GRDF, ont débuté à l'automne 2017. La mise en service du réseau est prévue en janvier 2018.

La Mairie, la micro-crèche, le groupe scolaire élémentaire, l'église et la maison des associations seront desservis, ainsi qu'une centaine d'habitations.

Chiffres-clés

1 600 m de réseau d'amenée
4 700 m de réseau de desserte
76 branchements (hors particuliers)
≈ 100 habitations concernées
Investissement total : 617 000 €
(dont 425 000 € de contribution de la part de la CCPR)

La desserte en gaz naturel de la commune d'Arenthon alimentera le chef-lieu d'Arenthon, la route de Bonneville en direction de la route des Iles et de la STEP, la route de Lanovaz, la route de Berny et la rue des Arculinges en direction d'Amancy par la route d'Arenthon



Les acteurs du projet



Produire et valoriser le biométhane

La CCPR a fait le choix de soutenir le biogaz dans le cadre d'une démarche globale, partant des déchets pour produire une énergie non délocalisable et non polluante. Avec déjà 4 véhicules roulant au GNV, la collectivité agit à son niveau pour améliorer durablement la qualité de l'air de son territoire.

En savoir plus :
Caroline PERRIN
06 08 24 38 74

caroline.perrin@ccpaysrochois.fr

www.ccpaysrochois.fr



Offrir un choix d'énergie plus durable

La commune d'Arenthon, en soutenant le développement de la desserte en gaz de son chef-lieu et en raccordant 5 de ses bâtiments, affirme sa volonté d'offrir à ses habitants un nouveau choix d'énergie plus durable.

En savoir plus :
Jean-Sébastien DESTRUDEL
04 50 25 51 87

js.destruel@arenthon.fr

www.arenthon.fr



Soutenir le développement du gaz

Autorité organisatrice et concédante de la distribution publique du gaz, le SYANE agit pour le développement des réseaux de gaz. Syndicat des énergies, il est également fortement engagé depuis 10 ans dans le développement des énergies renouvelables, dont le biogaz.

En savoir plus :
Virginie LEFEVRE
04 50 33 59 39 –
v.lefevre@syane.fr

www.syane.fr



S'engager pour des réseaux performants et une énergie propre

GRDF construit et exploite des réseaux publics de gaz naturel, dans le cadre de délégations de service public.

Il soutient le développement du gaz naturel pour véhicules (GNV) et accompagne les projets de production de biométhane et les raccorde au réseau gaz.

En savoir plus :
Jean-Charles JOIGNEAULT

jean-charles.joigneault@grdf.fr

www.grdf.fr